

**DECLARATION D'ENGAGEMENT**  
**PACTE POUR LES JEUNES DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE**  
**RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE**

La solidarité constitue un des principes fondamentaux des activités des entreprises de la Branche retraite complémentaire et prévoyance.

L'insertion professionnelle des jeunes constitue dès lors un axe essentiel de la politique sociale.

Dans cette perspective, dans l'attente de la conclusion de la négociation actuellement engagée sur la gestion des emplois et des parcours professionnels, l'Association d'employeurs et les organisations syndicales représentatives de la Branche professionnelle entendent poursuivre et développer les actions concrètes menées vis-à-vis des jeunes, qui plus est dans le contexte présent caractérisé par des difficultés plus grandes à s'insérer professionnellement.

A cette fin, elles conviennent des actions suivantes :

- La conclusion par l'Association d'employeurs d'une convention de partenariat avec le Haut-Commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises, pour acter l'accueil d'au moins 1000 alternants dans les entreprises de la Branche en 2021, dans le cadre du plan national « Un jeune, Une solution » ;
- La poursuite de l'engagement de l'Association d'employeurs, d'ores et déjà matérialisé, avec l'Education nationale, afin de proposer 1 000 stages de découverte de l'entreprise, pour des collégiens de classe de 3ème, permettant de découvrir le monde du travail et d'acquérir une première vision opérationnelle de l'entreprise ;
- Le développement de la politique de promotion des métiers de la retraite complémentaire et de la prévoyance auprès du grand public, à travers la participation des employeurs de la Branche à des forums, salons et au développement de partenariats auprès d'acteurs institutionnels ou de la formation initiale (écoles, CFA,..).

Parallèlement, le Centre de Formation et des Expertises Métiers de la Branche étudiera et proposera un plan d'action en vue de faciliter l'accès par la voie de la professionnalisation aux CQP de Branche.

Le suivi de ces engagements sera réalisé au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation.

Paris, le 18 mai 2021

Pour l'Association d'employeurs pour la gestion du personnel des institutions de retraite complémentaire et de prévoyance	
Pour la Fédération Protection Sociale Travail Emploi CFDT	
Pour le Syndicat national du personnel d'encadrement des Institutions de prévoyance ou de retraite complémentaire IPRC CFE- CGC	
Pour l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – FESSAD	